



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016
COMPTE RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 22 mars 2016

Le vingt-neuf mars deux mil seize, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la Présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique BOUHOURS, Muriel OUDIN, Martine RENARD, Messieurs Stéphane BEGEY, Jean-Luc BRUNEAU, Christian GARET, Jean-Pierre GASCHET, Christian MICHENEAU, Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET,

Etait excusé : Monsieur Jacky JOUANNEAU,

Etaient absents : Madame Mylène BORDE, Monsieur Stéphane PRIMAULT,

Monsieur Jacky JOUANNEAU donne pouvoir à Madame Martine RENARD

Monsieur Christian GARET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au **Jeudi 12 mai 2016**

Approbation du procès-verbal des conseils municipaux des 25 février et 11 mars 2016

Point sur les différentes activités du Conseil Municipal depuis le 25 février

Chaque conseiller donne un compte-rendu des différents rendez-vous et réunions auxquels il a participé (Communauté de Communes, SCOT, SATESE, SIAEP,...)

FINANCES : TAXES LOCALES 2016

Madame le Maire rappelle que l'an passé l'augmentation des taxes locales (TH, TFB et TFNB) a été voté avec une augmentation de 0,5 %.

Madame le Maire demande son avis au Conseil sur l'augmentation ou le maintien des taxes locales pour 2016 et propose au Conseil de délibérer en présentant la situation financière actuelle : baisses de dotations de près de 8 600,00 € prévu en 2016 mais aussi dépenses supplémentaires prévues pour combler les dettes inhérentes au déficit du transport scolaire. Une augmentation des salaires avec l'augmentation du point d'indice des agents est également à prendre en compte.

L'augmentation des taxes resterait donc mineure par rapport aux besoins de la commune qui va faire des efforts d'économies sur le fonctionnement pour éviter de peser trop sur les administrés.

En conséquence, Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu les tableaux fournis en annexe qui informe le Conseil Municipal des différences de gains suivant différents taux d'augmentation allant de 0,5 % à 3 %.

Vu l'exposé de Madame le Maire concernant les dépenses supplémentaires qui seront à absorber cette année.

Vu le code général de impôts et notamment l'article 1379, 1407 et suivants, et 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à la majorité,

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 3

DECIDE

ARTICLE PREMIER : maintenir les taux d'imposition des taxes locales de 2015 pour l'année 2016

ARTICLE DEUXIEME : Le taux d'imposition pour la taxe d'habitation est fixé pour 2016 à 11,57

ARTICLE TROISIEME : Le taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties est fixé pour 2016 à 13,54

ARTICLE QUATRIEME : Le taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties est fixé pour 2016 à 34,77

FINANCES : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016

Madame le Maire présente le budget primitif 2016 de la commune qui a été mis en ligne dans les documents liés à la convocation.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour voter le budget primitif de la commune pour l'année 2016.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2016 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2016 de la Commune de LE BOULAY, arrêté en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, chapitre par chapitre, conformément aux tableaux ci-annexés.

FINANCES : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Madame le Maire présente le budget primitif 2016 d'assainissement qui a été mis en ligne dans les documents liés à la convocation.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer pour voter le budget primitif d'assainissement pour l'année 2016.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget pour l'exercice 2016 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

- d'adopter le budget primitif 2016 d'assainissement de LE BOULAY, arrêté en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, chapitre par chapitre, conformément aux tableaux ci-annexés ;

SUBVENTION : FOND DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT PUBLIC LOCAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de monter un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre du soutien au développement public local. Cette demande de subvention pourrait être attribuée aux dossiers de l'Ad'Ap ou du PAVE.

La subvention accordée peut atteindre 80% du montant de la dépense.

L'Ad'Ap, dont l'agenda a été mis en place et validé pour un coût de 11 100,00 € TTC, peut donc être subventionné à hauteur de 80 %.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Préfecture d'Indre-et-Loire	80 %	8 880,00 € TTC
Commune de Le Boulay	20 %	2 220,00 € TTC

Afin de pouvoir faire cette demande de subvention, Madame le Maire propose au Conseil de délibérer.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 159 du projet de loi de finances 2016,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : Faire une demande de subvention dans le cadre du fond de soutien au développement local dans le cadre du financement des travaux prévu à l'agenda de l'Ad'Ap.

ARTICLE DEUXIEME : Valider le financement prévu de la manière suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire	80 %	8 880,00 € TTC
Commune de Le Boulay	20 %	2 220,00 € TTC

ARTICLE TROISIEME : Autoriser Madame le Maire à signer le dossier de demande de subvention ainsi que toute autre demande de subvention qui pourrait être possible.

ARTICLE QUATRIEME : Signer tout document afférent au dossier de l'Ad'AP et permettre toute les dépenses nécessaires aux travaux dans la limite des 11 100,00 €

SUBVENTION : AGENCE DE L'EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour financer les travaux de prolongement de l'assainissement collectif sur le Couvent, incluant la réalisation de 3 branchements (2 habitations et 1 pour le local technique) et 2 pour la mairie (1 pour le bâtiment administratif et 1 pour les toilettes publics), soit au total 5 nouveaux branchements.

Madame le Maire propose au conseil de délibérer afin de l'autoriser à faire le dossier de demande de subvention.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les travaux programmés de prolongement de l'assainissement collectif.
Vu l'éligibilité de ces travaux aux subventions de l'Agence de l'eau

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'autoriser Madame le Maire à faire un demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre des travaux de prolongement de l'assainissement collectif.

ARTICLE DEUXIEME : d'inscrire les crédits nécessaires au budget d'investissement d'assainissement de Le Boulay en fonction du montant des subventions obtenus.

ARTICLE TROISIEME : de signer tout document afférent à ce dossier

ASSAINISSEMENT : MODIFICATION DU PERIMETRE DE L'ANC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison des travaux de prolongement de l'assainissement collectif jusqu'au Couvent, il est nécessaire de modifier le périmètre de l'assainissement en vue de réaliser 5 nouveaux branchements à l'assainissement collectif (Ferme du Couvent (x2), local technique, logement mairie, toilettes publics).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour permettre les modifications du périmètre de l'ANC.

Madame le Maire informe le Conseil, au vu des éléments actuellement en notre possession, qu'il est serait préférable d'avoir des confirmations concernant les compétences exactes de la commune concernant l'ANC.

Madame le Maire propose de surseoir à cette délibération qui sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sursoit à cette délibération.

PATRIMOINE : SORTIE DE MATERIEL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la tronçonneuse ISEKI appartenant à la commune est hors d'usage et irréparable.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer afin de sortir de l'inventaire la tronçonneuse ISEKI.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

- Vu que dans le cadre du suivi patrimonial des immobilisations l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les communes peuvent sortir de leur inventaire certains biens désuets et/ou devenus inexploitable,
- Vu l'état de la tronçonneuse ISEKI désormais inutilisable,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE PREMIER : de déclarer la tronçonneuse ISEKI hors d'usage.

ARTICLE DEUXIEME : de sortir de l'inventaire de la commune la tronçonneuse ISEKI

ARTICLE TROISIEME : d'autoriser Madame le Maire à donner ordre d'apporter la tronçonneuse ISEKI à la déchetterie.

ENSEIGNEMENT-JEUNESSE : ALSH & GARDERIE

Madame Muriel Oudin informe le Conseil municipal des dernières avancées concernant l'ALSH les mercredis après-midi et vacances scolaires.

Le service ALSH sera prolongé en juillet pour finir l'année scolaire. Des avenants aux conventions seront établis avec les communes de Monthodon et Neuville sur Brenne, ainsi qu'avec l'UFCV.

A partir de septembre 2016, les parents d'élèves pourront inscrire leurs enfants à l'ALSH de Nouzilly, commune prête à accueillir les enfants dans un cadre idéal (intérieur / extérieur) entièrement dédié aux loisirs et activités éducatives. D'autres informations seront données au prochain Conseil Municipal concernant les tarifs exacts, les prises en charges de la commune pour le transport des enfants vers Nouzilly les mercredis, etc..... Un complément d'informations précis sera donné aux parents dès que possible.

CULTURE : EXPOSITION REPRODUCTIONS ANDRE BAUCHANT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention qui a été préparée afin de pouvoir exposer en extérieur 3 reproductions de toiles d'André Bauchant.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer afin de lui permettre de la signer.

Madame le Maire propose la délibération suivante :

Vu la demande de l'association des amis d'André BAUCHANT,

Vu les reproductions d'œuvres choisies,

Vu l'accord du Conseil municipal pour que la commune expose des reproductions d'œuvres d'André BAUCHANT,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

ARTICLE PREMIER : d'exposer les 3 reproductions d'André BAUCHANT sur le mur de l'allée des Tilleuls du groupe scolaire.

ARTICLE DEUXIEME : d'autorise Madame le Maire à signer la convention proposée en annexe entre la commune de LE BOULAY et l'association les Amis d'André BAUCHANT.

ARTICLE TROISIEME : de prendre les dispositions nécessaires auprès des agents afin que les reproductions soit installées.

SPORT : GRAND PRIX DE BEL AIR - TEAM RENAUDIN

Madame le Maire et Monsieur Christian Garet présentent au Conseil Municipal la demande du Team Renaudin concernant la traversée de la commune (à La Touche) pour le grand prix de Bel Air.

Madame le Maire propose au Conseil de donner son avis et son accord et d'établir les engagements de la commune

RELATIONS PUBLIQUES : COMMEMORATION DU 8 MAI

Organisation à pourvoir par la Commission fêtes et cérémonies. Une commission Fêtes et Cérémonies se réunira le jeudi 28 avril à 18 h.30

INFORMATIONS DIVERSES

- Forum des métiers le samedi 30 avril 2016 au collège André Bauchant
 - Programmation d'une promenade contée fin mai/début juin selon les disponibilités du conteur.
 - Fête de l'école : 24 juin 2016
 - Modification d'horaire de la garderie du soir : Il s'avère que plus aucun enfant ne reste à la garderie après 18h15. Les horaires seront donc adaptés à cette réalité : clôture à 18h15 dès diffusion auprès des familles et du personnel communal.
 - Cinéma : proposition de film sur l'histoire de Monthodon / Le Sentier et les tentatives de rattachement à la commune de Le Boulay. Un appel à témoignages sera inscrit dans le prochain bulletin municipal.
 - Appel à projet pour le don : des projets seront vus préalablement en réunion Maire/ Adjointes avant une présentation au Conseil
 - Venue de la délégation hongroise du 28 juillet au 2 août 2016.
- Prochaine réunion Maire/ Adjointes : mardi 26 avril à 8 h 30.

Fin de la Séance à 22 heures 35